Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE. No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, par année d'avance......$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, par année d'avance......$5

L'abonné ne pourra cesser son abonnement, sans donner avis par écrit un mois avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine (1846) de tous les avis légaux dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mots par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.
J. E. DE BUYS, Trésorier de l'État.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'État.

POUR LES ATTAKAPAS—Le nouveau et [illegible] bateau à vapeur, construit et étant pour ce trafic, VESTA, capitaine Willis, partira du fret en se mouvant au bout de la rue Bienville et partira mercredi, 23 du courant, à quatre heures P. M. [illegible] fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, l'embarcadère Provost, Bayou Bœuf et tous les lieux intermédiaires, sur la route. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, No. 1 Front Levée
22 sep

PAQUEBOT RÉGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ.—Le vapeur MAGNOLIA, capitaine Stewart Thomasson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et débarquera les passagers sur tous les points de la côte. Les familles qui désirent se faire débarquer par la côte basse, peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thomasson.
TBEOD. SHUTE, agent, 41, Canal
21 sep

POUR LA BALIZE et toutes les habitations intermédiaires—Le steamer ST. [illegible] devant subir quelques réparations, les [illegible] sont remplacés par le steamer YSTMART, capitaine Martin, qui partira régulièrement tous les dimanches, à dix heures précises, et sera de retour le mercredi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. LAROSE & Co., 71 Vieille Levée

N. B.—Pour la commodité des passagers le ST. MARY fera aujourd'hui, quinze courants un extra voyage, partant à dix heures précises. Les passagers sont priés d'être ponctuels à l'heure du départ.

Paquebot du Bayou Sara—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, ayant été entièrement réparée et arrangée dans un genre splendide, continuera ses voyages tous les dimanches et jeudis jusqu'à nouvel avis. Elle partira comme de coutume de Bayou Sara tous les mardis et vendredis.
Pour fret, dont elle peut avoir un excellent une partie, ou passage, s'adresser à bord ou à
P. A. CHAMPOMIER, Agent, 46 1/2, Vieille Levée, près Conti.
14 sep

Vapeur ST. LANDRY, capitaine B. GILBERT, est parti de la BELLE CREOLE.

POUR LAFOURCHE, Plaquemines, Bayou Rouge, Bayou Sara et tous les ports intermédiaires—Le vapeur ST. LANDRY fera des voyages deux fois par semaine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à dix heures A. M., et opérant son retour de Bayou Sara tous les mardis et vendredis à 11 heures A. M. [illegible]

Le capitaine J. M. Scott [illegible] d'accorder leur patronage au ST. LANDRY [illegible] que son bateau est achevé et [illegible].

P. S.—Le ST. LANDRY a [illegible] d'excellents arrangements pour le transport des passagers et du fret dans le Bayou Lafourche, pendant la [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, à [illegible] rue Bienville. Le connaissement pour recevoir le fret les mercredis et samedis matin. 11 sept

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT RÉGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Covington, vendredi, 20 courant, partant de Lac Pontchartrain, tous les jours, (les dimanches exceptés) après l'arrivée des chars depuis heures et demie A. M., et partant de Covington tous les matins, (excepté le dimanche), et arrivant au Lac à temps pour les chars de midi. S'adresser à
J. F. BERCIER & Co. Agents, 54 Vieille Levée.
21 mars

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levée, près l'ancienne St. Louis.
On se charge à ce bureau de faire venir et remorquer des bâtiments allant jusqu'à ceux de chargement au haut ou au bas de la côte, etc., avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. Les armateurs et autres qui ont beaucoup de fret à faire prendre sur le haut [illegible] et qui ont le fret par conséquent, peuvent s'adresser au soussigné, et [illegible] de faire transporter le long des navires qui chargeront où voudra y faire embarquer. Ils gagneront considérablement sur les frais de transport et des drays. Les marchandises mises à bord des bateaux du soussigné seront très assurées à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée
11 mars

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FANNY, capitaine A. Dugas, a été construit expressément pour ces voyages, et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus, quittant la Nouvelle-Orléans tous les mercredis après-midi, à 5 heures; Thibodaux tous les samedis après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 41 Bienville
1 fev

POUR NEW-YORK—Le navire UNION, capitaine Johnston, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face la marche aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co., Encoignure Magazine et Lafayette
25 sep

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot [illegible] marcheur, LOUISVILLE, capitaine M. [illegible], à besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp.
25 sep

POUR NEW-YORK—(ligne de [illegible]) Le navire paquebot de vitesse UNION, capitaine Johnson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face de la halle aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co., encoignure Magazine et Lafayette.
23 sept

POUR NEW-YORK—Partant cette semaine—Le beau navire WABASH, capitaine William Hathaway, ayant presque tout son chargement engagé et à bord, partira comme ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co., Encoignure Magazine et Lafayette
23 sep

POUR LA HAVANE—Le beau brick BOULE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Detraille, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée
ou à WM. C. SIMMONS, 41 Poydras
25 sep

POUR MATAGORDA—La beau brick LEOPOLD O'DONNELL, d'un faible tirant d'eau, et commandé par le capitaine J. Pemberton, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
A. LAROSE & Co., 71 Vieille Levée
1er sept

POUR LIVERPOOL—Le navire du voilier ONECO, capt. Drew, a la moitié de son chargement engagé à bord, et partira sous peu—Pour fret de 800 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 23 Commune
21 sept

POUR LIVERPOOL—Le navire du voilier ASHBURTON, capitaine White, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 23 Commune
21 sept

POUR BORDEAUX—(Passagers seulement)—Le brick PIONEER, partira pour le port susdit à la fin de ce mois. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
BOYER FRERES, No. 7, Champs Elysées
17 sept

POUR CETTE ET MARSEILLE—Le navire américain PLEIADAS, capt. Cornish, ayant son chargement, partira vers le 20 courant. Pour passage seulement, s'adresser à
MARTIAL PEYRET & Co., 37, St Louis
11 septembre

POUR MARSEILLE—Le navire français LA REUNION, capitaine Anthony, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Philippe ou à
THE BAILLY BLANCHARD, 50, rue de la Douane
5 sept

F. ROBINSON, Chirurgien Dentiste, rue Conti, No. 65. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à 4 heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., agents en coton et marchands-commissionnaires, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1846.
SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	Lacola, Jules
Anderson, les époux	Leroy, le capitaine
B	Landrin, Auguste
Barate, Marie	M
Bourgeois, Veuve	Macon, Pierre
Barthe, Louis	Magnié, William
C	Miard, dit Landry
Clanchon, les époux	Monnet, Laine, Charles
D	Musset, fils
Dussaus, Pierre Sicard	Margot, Charles
Deschellens, Amédée	P
F	Perrin, François
Fayolle, Edouard	Père, Elisabeth
Foy, Pierre, dit Alexandre	R
Fabas, Bernard	Richard, Jacques
G	Robert, Pierre
Giraud, Antoine	Roussellier, les époux
Guillaumet, Joseph	Ricaud, Joseph
Gaudier, Auguste	T
L	Trinchery, Emile
Lafond, Antoine Marcellin	V
Lafarge, Ferme dit Thomas	Vincent, Ferdinand
Laine, Pierre	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure des rues Royale et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
6 sept

A LOUER A BAIL pour plusieurs années, un lot de terre bien [illegible] et cultivé, situé rue Philippa entre les rues Julia et Girod, ayant environ 100 pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.
Aussi—A vendre ou à louer un bail pour plusieurs années, un morceau de terre situé à environ deux milles de la ville, contenant [illegible] superficie, très convenable pour une petite ferme ou un jardin potager. De grandes [illegible] près du [illegible] la maison [illegible].

A LOUER, pour le 1er novembre prochain, deux magasins situés vis-à-vis le Théâtre d'Orléans, [illegible]. S'adresser à [illegible] rue Royale. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1846.

NÉGOCIATIONS DU TRAITÉ D'OREGON.—Le discours prononcé par M. McLane au banquet qui lui a offert les négociants de New-York, soulève de vives discussions dans la presse. Nous avons été des premiers à faire ressortir la contradiction manifeste qui existe entre les explications de notre ministre en Angleterre et les paroles *officielles* de M. Polk. Les journaux locofocos, bien entendu, s'évertuent à prouver au contraire que les paroles et les paroles du Président ont été en parfaite conformité; la chose paraît toute naturelle, quand on connaît la façon de raisonner de nos adversaires. La logique pour eux n'a plus de lois, dès qu'il s'agit de justifier l'homme de leur choix.—L'organe officiel de Washington écrit: "L'administration, dans toute cette négociation, depuis l'époque où elle est entrée au pouvoir jusqu'au moment où elle l'a terminée, n'a suivi qu'une seule marche; et ça été une marche franche et sans détour. C'est là un fait que les hommes sincères de tous les partis savent et devraient reconnaître. Le Président a renoncé personnellement au Congrès des Etats-Unis et au pays le langage et exprimé les opinions qu'il a exprimées par l'organe de son secrétaire d'Etat à M. McLane, et rien autre chose." Et les feuilles à la suite brodent aussitôt sur le même thème des explications plus ou moins spécieuses pour faire comprendre au pays que M. Polk n'a point réclamé la totalité de l'Orégon, qu'il n'a jamais eu en vue que le partage par le 49e, que les whigs de mauvaise foi peuvent seuls prétendre le contraire, &c. Eh! mon Dieu, les whigs n'ont fait que rappeler les paroles mêmes de M. Polk dans ses derniers messages au Congrès.

"Notre titre au territoire de l'Orégon, disait-il, dans son adresse d'inauguration, est "clair et incontestable," et déjà notre peuple se prépare à partir faire ce titre, en allant occuper le territoire avec ses femmes et ses enfants."

Ces mots "clair et incontestable, ("clear and unquestionable,") sont entre guillemets dans la publication officielle, et sont pris d'une résolution de la Convention de Baltimore, qui ajoutait en outre qu'aucune portion du territoire ne pourrait être cédée à une puissance étrangère.

Dans le message d'ouverture de la dernière session du Congrès, le Président, après avoir rendu compte des négociations qui avaient eu lieu à propos de l'Orégon et parlé de la proposition de partage qu'il avait soumise à M. Penkenham, déclarait formellement que cette proposition n'avait été faite par lui que par pure déférence pour ses prédécesseurs et qu'il se fut bien gardé de la présenter, si la question eut été entamée par lui-même. Puis il ajoutait:

"Avec cette conviction, la proposition de compromis qui avait été faite et rejetée, a été par mes ordres retirée ultérieurement, et *notre titre à tout l'Orégon établi et, on le croit, maintenu par des faits et des arguments irréfragables.*"

Voilà le langage que M. Polk tenait au Congrès, et ce langage est assez clair! Et ce langage était entièrement conforme avec les belles dépêches de M. Buchanan à M. Packenham! M. Polk voulait donc tout l'Orégon; de plus M. Polk voulait refuser la navigation commune du Columbia; le même message en fait foi; et M. Polk cependant a consenti au partage de l'Orégon, à la navigation commune du Columbia! Il faut être singulièrement aveuglé par le locofocoïsme pour trouver la concordance entre les paroles et les actes: les paroles disent *non*, et les actes *font blanc*.

Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons: M. Polk a joué dans toute cette affaire un double jeu, il criait au peuple et faisait crier par ses organes: "Tout l'Orégon ou rien," et dans les négociations il apportait des prétentions beaucoup plus raisonnables. Aussi est-il de ce côté arrivé au but que tous les gens raisonnables souhaitaient. Mais cela ne fait pas disparaître le moins du monde la duplicité dont il s'est rendu coupable.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.—Quelle marche compte suivre le nouveau gouvernement du Mexique? Le retour de Santa-Anna, que nous saluions, n'a pu modifier les dispositions du téitre; il veut toujours, tout en poursuivant vivement l'invasion, entrer en accommodement pour terminer la guerre. Comment ses ouvertures auront-elles été reçues par Santa-Anna? nous ne tarderons sans doute pas beaucoup à le savoir. Au moment où elles lui seront arrivées, le nouveau dictateur aura été déjà le tems de tâter l'opinion publique, ou pour mieux dire l'opinion du corps militaire, du clergé et de ce petit nombre de Mexicains qui peuvent compter avec le gouvernement; il saura alors quel est le parti qui convient le mieux au maintien de sa puissance; et l'on peut être sûr que ce sera celui-là qu'il prendra. Le peu qu'il a laissé entrevoir de ses propres sentiments, est assez élastique pour lui permettre de faire à son gré ou la paix ou la guerre. Ses amis ont dit hautement qu'il n'avait été rappelé au Mexique que pour faire renaître l'harmonie, la bonne intelligence, l'amour parmi les citoyens et pour prendre les mesures vigoureuses de défense qui doivent "assurer le retour d'une paix honorable." Il affirmait que la paix ne sera pas difficile à conclure si le gouvernement des Etats-Unis veut en effet, comme il l'a dit à diverses reprises, une paix *honorable pour les deux nations*. Quelques jours avant son départ de la Havane, le général Almonte écrivait à un personnage assez haut placé et qui exerce son influence dans l'intérêt du Mexique: "J'espère que vous continuerez à employer vos bons offices en faveur du Mexique et d'une honorable paix. Pour y arriver, Santa-Anna, moi-même et d'autres amis nous nous efforcerons de réunir le peuple dans une seule et même opinion." On ne s'est en effet débarassé de Paredes que parce qu'il n'inspirait ni par ses talens, ni par sa capacité, ni par son caractère, assez de confiance; parce qu'il n'était point capable de rallier autour de lui toute la nation Mexicaine. On espère que le prestige du nom de Santa-Anna sera plus puissant, et on l'a rappelé encore une fois "pour mener vigoureusement la guerre et assurer le retour d'une paix honorable."

Si l'on veut bien le remarquer, les deux gouvernements prennent exactement la même attitude: "pousser les hostilités pour arriver à la paix." Le but de l'un et de l'autre est le même; ils veulent employer les mêmes moyens pour y arriver; mais la difficulté, c'est que l'un et l'autre marchent dans un sens opposé: la difficulté, c'est que de part et d'autre les prétentions auront bien de la peine à s'accorder. Comment veut-on qu'une paix honorable pour les Etats-Unis puisse être en même tems une paix honorable pour le Mexique? C'est là le nœud de la question. Le gouvernement de Washington n'a point fait connaître la teneur de ses propositions, mais il faudrait qu'elles fussent d'une modération bien remarquable pour avoir décidé celui de Mexico à entrer immédiatement en arrangement; et en supposant même que ce dernier ait bien reçu les ouvertures, que d'obstacles avant d'arriver à une conclusion! Des négociations avec le Mexique doivent être plus ardues encore qu'avec l'Angleterre. Nos adversaires transatlantiques sont orgueilleux, mais forts; et leurs concessions ne peuvent jamais être mises sur le compte de la faiblesse. Nos voisins ne sont pas moins orgueilleux, mais ils sont faibles; et leur faiblesse, combinée avec leur orgueil, semble leur interdire toute concession trop forte. Ils ont d'ailleurs la conviction que les Etats-Unis seront en fin de compte impuissants à les subjuger. C'est la pensée qu'exprimait dans une lettre adressée à M. Buchanan, le confident de M. Almonte auquel nous avons fait allusion plus haut. Après avoir insisté sur la nécessité de ne faire au Mexique que des propositions bien raisonnables, c'est à dire bien modérées, il ajoutait:

"N'oubliez pas que la République Mexicaine n'est point encore un pays conquis. La nation sent bien qu'elle n'est pas assez forte pour attaquer les Etats-Unis; mais elle laissera vos forces pénétrer dans l'intérieur et s'emparer de ses villes, afin de pouvoir aisément s'en débarrasser à un moment donné. Plus vos troupes s'avanceront, plus elles courront risque de périr, soit par le manque de provisions, soit par le fer des Mexicains. Vos forces volontaires et régulières ne pourront jamais atteindre Mexico; mais en supposant qu'elles y arrivent, elles se trouveront au centre d'une population qui ne pourra supporter leur présence. Elle les attaquerait, les harcelerait sans cesse, leur ferait en détail le plus de mal possible et finirait sans doute par les détruire intégralement.

"Songez aussi, ajoute plus loin cette lettre, songez aux dépenses que votre gouvernement serait obligé de s'imposer pour continuer la guerre, et le gouvernement et le peuple mexicains se décideraient à la poursuivre, par suite de propositions *non acceptables* que vous lui auriez faites."

L'écrivain termine comme il a commencé, par des recommandations fort sages sur la modération que notre gouvernement doit mettre dans ses demandes au Mexique pour avoir chance de les faire accepter. Mais quelles sont les demandes que le Mexique trouvera modérées? Celles qu'a présentées le gouvernement de l'Union lui paraîtront-elles de cette nature? Tel est l'obscur problème connu, lequel on vient toujours se heurter; problème que le tems seul peut résoudre. Attendons, et puis espérons.

JARDIN DE CARROLLTON.—Le bal de société qui devait avoir lieu ce soir, est renvoyé à un autre jour.

☞ On avait dit quelque part que M. Ritchie, le *respectable* M. Ritchie devait quitter la direction de *l'Union*. Ce journal s'empresse de déclarer que ce bruit est tout à fait faux.

GÉNÉRAL GAINES.—Les journaux de Baltimore publient une lettre du brave vétéran qui annonce qu'ayant reçu le commandement de la Division Orientale des Etats-Unis, il a fixé son quartier général à New-York. Il ajoute qu'il profitera de sa nouvelle position pour travailler à l'exécution d'un plan qu'il a conçu depuis longtemps pour la fortification et la défense des côtes et ports de l'Atlantique. *L'Union*, en mentionnant la lettre du général Gaines, a soin d'ajouter sournoisement: "Nous n'avons pas appris que le département de la guerre ait pris aucune décision sur [illegible]."

Le Cambria n'était point à Boston le 17 à 2 heures P. M. Il est probable toutefois que cet excellent marcheur ne se sera point fait attendre longtemps et que nous aurons de ses nouvelles, aujourd'hui même, si la malle le veut bien.

CALIFORNIE.—Le journal officiel de Washington annonce que le gouvernement a reçu sur les actes de notre escadre en Californie, d'autres renseignements que ceux qui ont été déjà publiés et qui étaient venus par l'intermédiaire du ministre Anglais.

MORMONS.—Le combat qui a eu lieu le 11, dans dans les environs de Nauvoo, entre les Mormons et leurs adversaires, n'a été ni bien terrible, ni bien sanglant. Un mormon seul a été tué; et personne parmi les anti-mormons n'a été même blessé. Par malheur, cette première escarmouche a été le lendemain 12 courant, suivie d'un engagement beaucoup plus sérieux où des deux côtés on paraît s'être conduit avec beaucoup de bravoure. Cette fois l'avantage est resté aux anti-mormons: ils n'ont eu qu'un seul homme tué et sept blessés. Ils auraient sans doute pris Nauvoo si les munitions ne leur eussent pas manqué. Les Mormons ont été plus maltraités: trois ont péri, six ont été blessés, disent les rapports les plus modérés, tandis que les plus exagérés portent le nombre des morts à 19 et celui des blessés à 20. On dit que quatre-vingt coups de canon ont été tirés par les anti-mormons; cela prouverait qu'ils ne sont pas forts dans la manœuvre de l'artillerie. Ils comptent commencer l'attaque de la ville de Nauvoo aussitôt qu'ils auront reçu de l'artillerie et des renforts.

SALUT MIRACULEUX.—Durant la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Atlantique, un petit bâtiment, la *Mary Adelaide*, chavira sur le Squam Beach, côte du New-Jersey, et tout ce qui se trouvait à bord a péri sauf une jeune fille sauvée d'une façon presque miraculeuse. Au moment où les sauveteurs arrivèrent auprès du bâtiment, ils le trouvèrent la quille en l'air, et ils étaient sur le point de l'abandonner, lorsque leur attention fut attirée par quelque bruit qu'ils entendirent à l'intérieur. Aussitôt ils firent sauter une planche, et à leur grande surprise et à leur grande joie, ils trouvèrent une jeune fille encore vivante.—C'était l'aînée du capitaine. Elle raconta que depuis le moment où le bateau avait chaviré, elle s'était trouvée plongée presque entièrement dans l'eau, n'ayant pour respirer que l'air resté entre l'eau et la cale du navire. Parfois elle en avait jusqu'au dessus des épaules; parfois aussi à la marée descendante, elle respirait plus à son aise et pouvait même s'asseoir.—Elle raconta ses angoisses pendant les trois jours qu'elle a passés ainsi dans cette espèce de tombeau, et elle faisait frémir ses auditeurs. Qu'on juge de sa joie lorsqu'elle s'est vue délivrée!

COLLISION.—Le bateau à vapeur *Atlas* descendait le fleuve et l'*Otter* le remontant; ils se sont heurtés dans la nuit du 14 courant à peu de distance de l'embouchure du Missouri. L'Avant de l'*Atlas* atteignit l'*Otter* à tribord avec une violence telle qu'elle enleva [illegible], la chambre aux provisions, le tambour, la roue, deux ou trois cabines placées à l'arrière, et tous les gardes jusqu'à la [illegible]. Par bonheur celle-ci n'a pas endommagée et par suite la cargaison n'a pas souffert. Un chauffeur qui se trouvait dormant dans un des [illegible] enlevés par le choc, a été précipité dans le fleuve et noyé. Cette collision, dit-on, n'est purement accidentelle. Les capitaines des deux navires se sont mépris sur la marche que chacun d'eux suivait, et se sont aperçus de leur erreur trop tard pour éviter le choc. A la suite de la collision, l'*Atlas* s'arrêta, prit à son bord les passagers de l'*Otter*, et remorqua ce bateau lui-même jusqu'à Saint-Louis.

CHRONIQUE LOCALE.

Mort d'un personnage excentrique.—J. B. Rosenda est mort jeudi soir âgé de 55 ans. Depuis vingt six ans il occupait un grabat dans le jardin de la Nlle-Orléans, et il y a peu de temps encore il était sergent dans la garde de nuit de la 2e municipalité. Rosenda était natif de [illegible]. Il a laissé une petite fortune d'une trentaine de mille piastres, dont douze mille en argent déposée à [illegible]. C'était un homme qui affectionnait la solitude et faisait sa compagnie de ses semblables. Il allègue les deux-tiers de sa [illegible] à un de ses compatriotes avec lequel il était en délicatesse depuis douze ans, tous qu'il a appelé à son lit de mort. Le reste de [illegible] va à son frère, dont il n'avait pas eu de nouvelles depuis vingt-deux ans. Rosenda a été enterré hier, et sa tombe a été construite, selon le vœu qu'il a exprimé à cet égard dans son testament, dans un endroit écarté du cimetière.

Cour du recorder Baldwin.—L'instruction de l'affaire David Mahoney, prévenu de vol, n'a pas pu suivre à cause de l'absence d'un témoin important.
Edward Carlin, accusé du même délit, a été envoyé pour trente jours à la maison de correction.
Louis Delaune et Jean Dean, accusés d'avoir enlevé de la poche d'un habit appartenant à M. Antoine un portefeuille contenant soixante-dix piastres en billets de banque, ont été remis en liberté à cause du défaut de preuves suffisantes.
Mme. Gosgove, arrêtée pour le vol d'un doublon a été convaincue de ce [illegible] a été condamnée à [illegible] mois prochain, pour comparaître devant le recorder.

COUR DU RECORDER GENOIS.—John Fagan et Charles Bartholomey, arrêtés comme suspects, ont été envoyés pour un mois à la maison de correction.
Parnewille Porter, pour avoir opposé de la résistance à un officier de police dans l'exercice de ses fonctions, a été renvoyé pour [illegible].
Plusieurs jeunes gens, prévenus d'avoir suscité le désordre dans un établissement de crème, ont fourni le cautionnement d'usage.

ARRESTATION.—La police de la 2me municipalité a arrêté hier soir, un allemand nommé Henry Sebastien dit John Wester, sous l'inculpation d'avoir dérobé une montre en or et six doublons. Il était nanti d'une assez forte somme d'argent, au moment de son arrestation. Il comparaîtra ce matin, devant le recorder Baldwin.

Cour du recorder Seuzeneau.—Nous nous sommes transporté hier à la cour du recorder de la 3me municipalité: il ne s'y est rien passé d'intéressant. Un nommé Charles Rodgers prévenu d'avoir assailli une dame C. Durald, a été envoyé à la 1ère cour de district. Les cours de recorders offrent actuellement peu de ressources à la chronique.

☞ M. ARTAUD nous prie d'annoncer que son portefeuille lui a été remis avec tous les papiers qui s'y trouvaient; seulement l'argent n'y était plus.

Le général ROBERT ARMSTRONG, notre Consul à Liverpool, est encore à Washington; mais il doit sous peu de jours s'embarquer pour retourner à son poste.

MOBILE.—Le brick George Shattuck était en déchargement au débarcadère de la rue Conti, lorsque l'on s'aperçut que le feu venait de s'y déclarer: il n'y restait plus qu'un colis de marchandises sèches et environ deux cents barils de chaux. On n'a pas trouvé de meilleur moyen pour arrêter les ravages de l'incendie que de percer la coque pour inonder l'intérieur. On ne sait pas encore quelle sera la perte réelle.

MAINE.—Les retours des élections comprennent environ la moitié de l'Etat et accusent une véritable désorganisation dans les rangs des locofocos. Les whigs ont considérablement gagnés, et s'ils avaient travaillé énergiquement ils auraient probablement emporté l'Etat. Cent seize villes donnent à Bronson, candidat whig pour gouverneur, 17,187 voix, et à Dana, locofoco, 15,412. Les autres candidats ont réuni 5,033 voix, si bien que Dana est en minorité de 6,808 voix. L'an dernier la majorité du candidat locofoco n'était que de 3,291; la perte nette des locofocos est donc de 2,587 voix. Il n'y aura sans doute point d'élection de gouverneur par le peuple; mais comme la législature sera pour les locofocos, leurs candidats aux différens postes de l'Etat entreront d'emblée.

Pour la délégation congressionnelle, les whigs ont emporté un district, peut-être deux; trois districts fortement locofocos n'ont élu aucun candidat, et l'on ne sait rien du reste de l'Etat.

INCENDIE EN MER.—Le brick *Lagrange*, allant de New-York à Galveston avec un chargement de briques, de ciment et de chaux, fut démâté le 7 courant dans un furieux coup de vent qui lui causa d'autres avaries. L'eau étant mise en contact avec la chaux, y produisit une combustion que les efforts les plus énergiques de l'équipage ne purent réussir à arrêter; mais pendant quatre jours ont fut assez heureux pour contenir l'incendie à l'intérieur. Enfin on rencontra le brick *Rowland* qui prit à bord les officiers et équipages. A peine le *Lagrange* eut-il été abandonné à lui-même que les flammes éclatèrent et consumèrent tout le navire. Les marins, recueillis par le *Rowland* ont été transportés à Washington.

SINISTRES.—Un extra du *Beacon* de Norfolk sous la date du 16, donne une longue liste des navires qui sont entrés en détresse dans ce port.
Le brick Alvano, capt. Ingraham, allant de Matanzas à Baltimore avec un chargement de mélasse, a été complètement désemparé et a perdu son contre-maître, enlevé par une lame.
La goëlette Fidelity, entièrement démâtée, a rencontré la goëlette Eliza qui avait subi le même sort.
La goëlette Lowell, n'ayant pas souffert; elle avait aperçu en dehors de la rade la coque d'un navire d'environ 130 tonneaux qui n'avait plus d'autre mât que son beaupré.
Le navire Harkaway, venant de Liverpool, n'avait éprouvé que de légères avaries.
Le brick Détroit a rencontré le 9 un navire Adrien sombré nommé le Météor; deux hommes se trouvaient sur la dunette, et le brick a fait tous ses efforts pour les recueillir, mais sans y parvenir. On suppose que ce bâtiment est un le la barque Meteor d'Alexandrie, allant à St-Thomas, ou le brick Meteor de New-York allant à Demerari.
Le bateau Pilote Drummond a signalé en dehors des caps deux navires dont l'un était couché sur le côté, et dont l'autre avait perdu toutes sa mâture. Il a aussi communiqué avec le brick Androscoggin allant de Baltimore à Boston qui avait perdu toutes ses voiles et ses mâts de hune.

RÉCOLTES.—On lit dans le *Journal* de la paroisse de Madison, sous la date du 15:
"Dans un article qui a paru dans notre dernier numéro, nous disions que la chenille n'avait fait que peu de ravages dans nos environs immédiats. Malheureusement elle avait travaillé sourdement et c'est depuis seulement que nous avons pu nous assurer de l'importance des ravages de cet insecte. Toutes les feuilles et tous les jeunes [illegible] y ont passé, et il en est de même dans toutes les parties de la paroisse. On est convaincu maintenant qu'on ne fera tout au plus [illegible] récolte. Heureux encore si on y arrive."

"*Perte du Truxton.*—On lit dans l'*Union* de Washington sous la date du 17 courant:
"Le commandant Carpenter a débarqué le 17 août avec ses officiers et ses hommes. Il n'a encore adressé aucune communication au gouvernement sur la perte du bâtiment qu'il commandait; mais il est connu dans la marine comme un brave et digne officier, et sans nul doute il rendra bon compte de lui-même."
Si c'est là tout ce que le journal officiel avait à nous apprendre de l'abandon volontaire du Truxton et de la reddition du capt Carpenter, de ses officiers et de son équipage aux Mexicains, il aurait tout aussi bien fait de garder le silence.
L'Union donne aussi le paragraphe suivant qui sans doute est extrait d'un rapport officiel du lieutenant Hunter:
"Après des efforts inutiles pour aborder le Truxton, le lieutenant Hunter alla jeter l'ancre en arrière du brick. Dans la matinée du 17, le brick arbora un pavillon parlementaire, descendit à la mer une chaloupe recouverte d'une voile et la laissa aller à la dérive. Le courant entraîna la chaloupe à travers les récifs, et le lieutenant Hunter s'en empara. Elle contenait quelques provisions et une lettre qui lui était adressée par le capt Carpenter. Elle contenait les lignes suivantes:
"J'ai résolu de rendre le brick, et vous avez toute liberté d'user de votre discrétion pour venir et de dans des récifs. Je demanderai qu'on vous envoie immédiatement du secours.
E. W. CARPENTER.
"Le lieut. Hunter ayant toute liberté d'agir à sa discrétion, se contenta d'envoyer à terre neuf de ses prisonniers avec le cutter, et mit à la voile pour Vera-Cruz.

BRÉSIL.—L'impératrice du Brésil a donné naissance le 29 juillet à une princesse. A cette occasion il y a eu de grandes réjouissances publiques qui ont duré cinq jours. Pendant ce temps toutes les affaires ont été suspendues.
La Constitution, navire des E.-Unis, qui était à Rio Janeiro le 30 juillet, devait en partir dans cinq ou six jours pour se rendre à Boston.

LORD ELGIN.—Les journaux du Canada donnent d'assez longs détails sur le nouveau gouverneur de cette province.
"Sa Seigneurie, dit l'un d'eux, est le second fils du général comte d'Elgin qui, étant ambassadeur à la Porte, forma la célèbre collection des marbres d'Elgin. Il est devenu l'héritier présomptif des titres de son père en 1840, par la mort de son frère aîné, lord Bruce, qui n'était pas marié. Il a été élu membre du parlement pour Southampton en 1841, et comme il était le fils cadet d'un pair qui était loin d'être riche, et qu'il n'avait pas choisi la profession des armes, il est plus que probable qu'il a été élevé pour la diplomatie. Son père est mort en 1841. Epoque avant laquelle il avait épousé une demoiselle Bruce, arrière petite fille du célèbre voyageur en Abyssinie, laquelle mourut en 1843, laissant une fille en bas âge. Lord Elgin est né en 1811, et est par conséquent dans sa 36me année. Il a succédé à sir Charles Metcalfe dans le gouvernement de la Jamaïque en 1842, très-peu de temps après la mort de son père, et l'année qui suivit son élection comme membre de la chambre des communes."
Le *Times* de Londres a annoncé dans les termes suivants la nomination du nouveau gouverneur:
"Lord Elgin, qui succéda à lord Metcalfe dans le gouvernement de la Jamaïque, vient d'arriver en Angleterre, après avoir administré les affaires de cette île pendant cinq ans d'une manière qui lui fait le plus grand honneur. Lord John Russell et lord Grey, se considérant par lord Elgin comme inhabile à rendre des services ultérieurs cause de ceux qu'il avait déjà rendus sous leurs antagonistes politique, ont très convenablement offert à sa Seigneurie cette position qu'elle aurait pu recevoir de sir Robert Peel, et il devait gouverner de la Jamaïque à partir pour l'Amérique en qualité de gouverneur-général du Canada et de ses dépendances."

CANADA.—La *Gazette* des Trois Rivières prétend qu'il y a dans le voisinage de cette ville deux chutes d'eau qui peuvent presque rivaliser avec les cataractes du Niagara: ce sont celles de *Shawinigan* et de *la Grand'mère*, formées toutes deux par le Saint-Maurice.
"La chûte de la Grand'Mère, dit ce journal, égale sous le rapport du pittoresque, celle de Niagara, bien que le volume d'eau de celle-ci soit plus considérable que celui de la Grand'Mère. La [illegible] de Shawinigan est plus élevée que celle du [illegible] et la "Chute Américaine" à Niagara, et quoique moins pittoresque que la Grand'Mère, mérite toute l'attention du voyageur."

EXÉCUTION DES MOTS [illegible].—La guerre [illegible] entre les deux [illegible] et le [illegible] de New-York M. Mickle, [illegible] à ce jour pour avoir fait [illegible] à la porte de certains endroits [illegible] étrangers contre les [illegible] n'a [illegible], répandu ce pour trop souvent [illegible] de 500 dollars pour [illegible] dans Broadway, ce qui a paru [illegible] le compte des sœurs Chrystal et Podbury, à la porte desquels, avec un [illegible], se tenait, du matin au soir, un des [illegible] de la [illegible]. Aussi, nos [illegible] directement M. Mickle, ces deux [illegible] intenté le [illegible] procès [illegible] de [illegible], viennent de se voir [illegible] après plusieurs démarches [illegible] de [illegible] Decker un mandat d'arrestation en vertu duquel [illegible] et [illegible] la [illegible] avec le [illegible] qu'on [illegible].
Avec [illegible] la [illegible] des [illegible] de [illegible] les [illegible] *Fanny Ellsler*...

MADEMOISELLE RACHEL.—Un phénomène nouveau, dit un de [illegible] à New-York. Il s'agit d'une grande, belle et jeune Allemande dont le nom est Rachel (nom d'heureux augure dans les arts), et qui possède une voix que l'on s'accorde à comparer à celle de Mme Castelan. C'est là que Mlle Rachel a dû faire son début à l'Apollo Room.

FEUILLETON.

MÉMOIRES D'UN MÉDECIN,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

DEUXIÈME PARTIE.

LA POSSÉDÉE.

Tout le fracas de ces chars retentissans, tout le bruit de ces cloches chantant à pleines volées, tout ces roulements de tambours joyeux, toute cette majesté, reflet des majestés du monde perdu pour elle, glissèrent sur l'âme de Madame Louise, et vinrent expirer, comme le flot inutile, au pied des murs de sa cellule.

Quand le roi fut parti, après avoir inutilement essayé de rappeler en père et en souverain, c'est-à-dire par un sourire auquel succédèrent des prières qui ressemblaient à des ordres, sa fille au monde; quand la Dauphine, que frappa du premier coup d'œil cette grandeur d'âme, véritable de son auguste tante, eut disparu avec son tourbillon de courtisans, la supérieure des Carmélites fit descendre les tentures, enlever les fleurs, détacher les dentelles.

De toute la communauté encore émue, elle seule ne sourcilla point, quand les lourdes portes du couvent, un instant ouvertes sur le monde, roulèrent pesamment et se refermèrent avec bruit entre le monde et la solitude.

Puis elle fit venir la trésorière.
—Pendant ces deux jours de désordre, demanda-t-elle, les pauvres ont ils reçu les aumônes accoutumées?
—Oui, madame.
—Les malades ont-ils été visités comme de coutume?
—Oui, madame.
—A-t-on congédié les soldats un peu rafraîchis?
—Tous ont reçu le pain et le vin que madame avait fait préparer.
—Ainsi rien n'est en souffrance dans la maison?
—Rien, madame.
Madame Louise s'approcha de la fenêtre et aspira doucement la fraîcheur embaumée qui monte du jardin sur l'aile humide des heures voisines de la nuit.
La trésorière attendait respectueusement que l'auguste abbesse donnât un ordre ou un congé.
Madame Louise, Dieu seul sait à quoi songeait la pauvre recluse royale en ce moment, Madame Louise effeuillait des roses à haute tige qui montaient jusqu'à sa fenêtre, et des jasmins qui tapissaient les murailles de la cour.
Tout à coup un violent coup de pied de cheval ébranla la porte des communs et fit tressaillir la supérieure.
—Qui donc est resté à Saint-Denis de tous les seigneurs de la cour? demanda Madame Louise.
—Son Eminence le cardinal de Rohan, madame.
—Les chevaux sont-ils donc ici?
—Non, madame, ils sont au chapitre de l'abbaye, où il passera la nuit.
—Qu'est-ce donc que ce bruit alors?
—Madame, c'est le bruit que fait le cheval de l'étrangère.
—Quelle étrangère, demanda Madame Louise, cherchant à rappeler ses souvenirs.
—Cette Italienne qui est venue hier soir demander l'hospitalité à Son Altesse.
—Ah! c'est vrai. Où est-elle?
—Dans sa chambre ou à l'église.
—Qu'a-t-elle fait depuis hier?
—Depuis hier elle a refusé toute nourriture, excepté le pain, et toute la nuit elle a prié dans la chapelle.
—Quelque grande coupable sans doute! dit la supérieure fronçant le sourcil.
—Je l'ignore, madame, elle n'a parlé à personne.
—Quelle femme est-ce?
—Belle et d'une physionomie douce et fière à la fois.
—Ce matin, pendant la cérémonie, où se tenait-elle?
—Dans sa chambre, près de sa fenêtre, où je l'ai vue abritée derrière ses rideaux, fixer sur chaque personne qui entrait un regard plein d'anxiété, comme si dans chaque personne qui entrait elle eût craint un ennemi.
—Quelque femme de ce pauvre monde où j'ai vécu, où j'ai régné. Faites entrer.
La trésorière fit un pas pour se retirer.
—Ah! sait-on son nom? demanda la princesse.
—Lorenza Feliciani.
—Je ne connais personne de ce nom, dit Madame Louise rêvant; n'importe, introduisez cette femme.
La supérieure s'assit dans un fauteuil séculaire; il était de bois de chêne, avait été sculpté sous Henri II et avait servi aux neuf dernières abbesses des Carmélites. C'était un tribunal redoutable, devant lequel avaient tremblé bien des pauvres novices, entre le spirituel et le temporel.
La trésorière entra un moment après, amenant l'étrangère au long voile que nous connaissons déjà.
Madame Louise avait l'œil perçant de la famille; cet œil fut fixé sur Lorenza Feliciani du moment où elle entra dans le cabinet; mais elle reconnut dans la jeune femme tant d'humilité, tant de grâce, tant de beauté sublime, elle vit enfin tant d'innocence dans ses grands yeux noirs noyés de larmes encore récentes, que ses dispositions envers elle, d'hostiles qu'elles étaient d'abord, devinrent bienveillantes et fraternelles.
—Approchez, madame, dit la princesse, et parlez.
La jeune femme fit un pas en tremblant et voulut mettre un genou en terre.
La princesse la releva.
—N'est-ce pas vous, madame, dit-elle, qu'on appelle Lorenza Feliciani?
—Oui, madame.
—Et vous désirez me confier un secret?
—Oh! j'en meurs de désir.
—Mais pourquoi n'avez-vous pas recours au tribunal de la pénitence? Je n'ai pouvoir que de consoler, moi; un prêtre console et pardonne.
Madame Louise prononça ces derniers mots en hésitant.
—Je n'ai besoin que de consolation, madame, répondit Lorenza, et d'ailleurs, c'est à une femme seulement que j'oserais dire ce que j'ai à vous raconter.
—C'est donc un récit bien étrange que celui que vous allez me faire?
—Oui, bien étrange. Mais écoutez-moi patiemment, madame; c'est à vous seule que je puis parler, je vous le répète, parce que vous êtes femme, et ensuite parce que vous êtes toute puissante, et qu'il me faut presque le bras de Dieu pour me défendre.
—Vous défendre! Mais on vous poursuit donc? mais on vous attaque donc?
—Oh! oui, madame, oui, l'on me poursuit, s'écria l'étrangère, avec un indicible effroi.
—Alors, madame, réfléchissez à une chose, dit la princesse; c'est que cette maison est un couvent et non une forteresse; c'est que rien de ce qui agite les hommes n'y pénètre que pour s'éteindre; c'est que rien de ce qui peut les servir contre les autres hommes ne s'y trouve; ce n'est point ici la maison de la justice, de la force et de la répression, c'est tout simplement la maison de Dieu.
—Oh! voilà, voilà ce que je cherche justement, dit Lorenza. Oui, c'est la maison de Dieu, car dans la maison de Dieu seulement je puis vivre en repos.
—Mais Dieu n'admet pas les vengeances; comment voulez-vous que nous vous vengions de votre ennemi? Adressez-vous aux magistrats.
—Les magistrats ne peuvent rien, madame, contre celui que je redoute.
—Qu'est-il donc? fit la supérieure avec un secret et involontaire effroi.
Lorenza se rapprocha de la princesse sous l'empire d'une mystérieuse exaltation.
—Ce qu'il est, madame, dit-elle, c'est, j'en suis certaine, un de ces démons qui font la guerre aux hommes, et que Satan leur prince a doué d'une puissance surhumaine.
—Que me dites-vous là! fit la princesse en regardant cette femme pour bien s'assurer qu'elle n'était pas folle.
—Et moi, moi! oh! malheureuse que je suis, s'écria Lorenza en tordant ses beaux bras, qui semblaient moulés sur ceux d'une statue antique; moi je me suis trouvée sur le chemin de cet homme! et moi, moi, je suis....
—Achevez.
Lorenza se rapprocha encore de la princesse, puis, tout bas, et comme épouvantée elle-même de ce qu'elle allait dire:
—Moi, je suis possédée! murmura-t-elle.
—Possédée! s'écria la princesse; voyons, madame, dites, êtes-vous dans votre bon sens? et ne serez vous point....
—Folle, n'est-ce pas? c'est ce que vous voulez dire. Non, je ne suis pas folle, mais je pourrais bien le devenir si vous m'abandonnez.
—Possédée! reprit la princesse.
—Hélas! hélas!
—Mais, permettez-moi de vous le dire, je vous vois en tous choses semblable aux créatures les plus favorisées de Dieu; vous paraissez riche, vous êtes belle, vous vous exprimez raisonnablement, votre visage ne porte aucune trace de cette terrible et mystérieuse maladie qu'on appelle la possession.
—Madame, c'est dans ma vie, c'est dans les aventures de cette vie que réside le secret sinistre que je voudrais me cacher à moi-même.
—Expliquez-vous, voyons. Suis-je donc la première à qui vous parlez de votre malheur? Vos parens, vos amis?
—Mes parens! s'écria la jeune femme en joignant les mains avec douleur, pauvres parents, les reverrai-je jamais! Des amis, ajouta-t-elle avec amertume, hélas! madame, est-ce que j'ai des amis!
—Voyons, procédons par ordre, mon enfant, dit Mme Louise essayant de tracer un chemin aux paroles de l'étrangère. Qui sont vos parens, et comment les avez-vous quittés?
—Madame, je suis Romaine, et j'habitais Rome avec eux. Mon père est de vieille noblesse, mais comme tous les patriciens de Rome, c'est pauvre. J'ai de plus ma mère et un frère aîné. En France, m'a-t-on dit, lorsqu'une famille aristocratique comme l'est la mienne a un fils et une fille, on sacrifie la dot de la fille pour acheter l'épée du fils. Chez nous on sacrifie le fils pour pousser les cadets dans les ordres. Or, je n'ai reçu aucune éducation, parce qu'il fallait faire mon frère le chevalier, comme dit ma mère naïvement, pour qu'il ait les moyens de devenir cardinal.
—Après?
—Il en résulte, madame, que mes parens s'imposèrent tous les sacrifices qu'il était en leur pouvoir de s'imposer pour aider mon frère, et que l'on résolut de me faire prendre le voile chez les Carmélites de Subiaco.
—Et vous, que disiez-vous?
—Rien, madame. Dès ma jeunesse, on m'avait présenté cet avenir comme une nécessité. Je n'avais ni force ni volonté. On ne me consultait pas, d'ailleurs, on ordonnait, et je n'avais pas autre chose à faire que d'obéir.
—Cependant....
—Madame, nous n'avons, nous autres, filles romaines, que désirs et impuissance. Nous aimons le monde comme les damnés aiment le paradis, sans le connaître. D'ailleurs, j'étais environnée d'exemples qui me condamnaient si j'eusse fait autrement. Toutes les amies que j'avais et qui avaient des frères, avaient pavé de leur avenir l'illustration de leur famille. J'aurais été malvenue à me plaindre, on ne me demandait rien qui sortît des habitudes générales. Ma mère me caressa un peu plus seulement, quand le jour s'approcha où je devais la quitter.
Enfin, le jour où je devais commencer mon noviciat arriva, mon père réunit cinq cents écus romains, destinés à payer ma dot au couvent, et nous partîmes pour Subiaco.
Il y a de Rome à Subiaco, neuf ou dix lieues, mais les chemins de la montagne sont si mauvais que cinq heures après notre départ nous n'avions fait encore que trois lieues. Cependant le voyage, tout fatigant qu'il était, me plaisait. Je lui souriais comme à mon dernier bonheur, et tout le long du chemin je disais tout bas adieu aux arbres, aux buissons, aux pierres, aux herbes desséchées même. Qui savait si là bas, au couvent, il y aurait de l'herbe, des pierres, des buissons et des arbres!
Tout à coup, au milieu de mes rêves, et comme nous passions entre un petit bois et une masse de rochers crevassés, la voiture s'arrêta, j'entendis ma mère pousser un cri, mon père fit un mouvement pour saisir des pistolets. Mes yeux et mon esprit retombèrent du ciel sur la terre; nous étions arrêtés par des bandits.
—Pauvre enfant, dit Madame Louise, qui prenait de plus en plus intérêt à ce récit.
—Eh bien! vous le dirai-je, madame, je ne fus pas fort effrayée, car ces hommes nous arrêtaient pour notre argent, et l'argent qu'ils allaient nous prendre était destiné à payer ma dot au couvent. S'il n'y avait plus de dot, mon entrée au couvent était retardée de tout le temps qu'il faudrait à mon père pour en trouver une autre, et je savais la peine et le temps que ces cinq cents écus avaient coûté à réunir.
Mais quand, après ce premier butin partagé, au lieu de nous laisser continuer notre route, les bandits s'élancèrent sur moi, quand je vis les efforts de mon père pour me défendre, quand je vis les larmes de ma mère pour les supplier, je compris qu'un grand malheur, qu'un malheur inconnu me menaçait, et je me mis à crier miséricorde, par ce sentiment naturel qui vous porte à appeler au secours, car je savais bien que j'appelais inutilement, et que dans ce lieu sauvage personne ne m'entendrait.
Aussi, sans s'inquiéter de mes cris, des larmes de ma mère, des efforts de mon père, les bandits me liérent les mains derrière le dos et me brûlant de leurs regards hideux que je compris alors avec terreur me faisant clairvoyante, ils se mirent, avec des dés qu'ils tirèrent de leur poche, à jouer sur le mouchoir de l'un d'eux.
Ce qui m'effraya le plus, c'est qu'il n'y avait point d'enjeu sur l'ignoble tapis.
Pendant tout le temps que les dés passèrent de mains en mains, je frissonnais; car je compris que j'étais la chose qu'ils jouaient.
Tout à coup l'un d'eux poussant un rugissement de triomphe se leva, tandis que les autres blasphémaient en grinçant des dents, courut à moi, me saisit dans ses bras et posa ses lèvres sur les miennes.
Le contact d'un fer rouge ne m'eût point fait pousser un cri plus déchirant.
—Oh! la mort, la mort, mon Dieu! m'écriai-je.
Ma mère se roulait sur la terre, mon père s'évanouit.
Je n'avais plus qu'un espoir. C'est que l'un ou l'autre des bandits qui avaient perdu me tuerait, dans un moment de rage, d'un coup de couteau qu'ils serraient dans leurs mains crispées.
J'attendais ce coup, je l'espérais, je l'invoquais.
Tout à coup un homme à cheval parut dans le sentier.
Il avait parlé bas à l'une des sentinelles qui l'avait laissé passer en échangeant un signe avec lui.
Cet homme de taille moyenne, d'une physionomie imposante, d'un coup d'œil résolu, continua de s'avancer calme et tranquille au pas ordinaire de son cheval.
Arrivé en face de moi, il s'arrêta.
Le bandit qui déjà m'avait pris dans ses bras, et qui commençait à m'emmener, se retourna au premier coup de sifflet que cet homme donna dans le manche de son fouet.
Le bandit me laissa glisser jusqu'à terre.
—Viens ici, dit l'inconnu.
Et comme le bandit hésitait, l'inconnu forma un angle avec son bras, joua deux doigts écartés sur sa poitrine. Et comme si ce signe eût été l'ordre d'un maître tout puissant, le bandit s'approcha de l'inconnu.
Celui-ci se pencha à l'oreille du bandit, et tout bas prononça le mot:
—*Mac.*
Il ne prononça que ce seul mot; j'en suis sûre, moi qui regardais comme on regarde le couteau qui va vous tuer; moi qui écoutais comme on écoute quand la parole qu'on attend doit être la mort ou la vie.
—*Benac*, répondit le brigand.
Puis, dompté comme un lion et rugissant comme lui, il revint à moi, détacha la corde qui me liait les poignets, et alla en faire autant à mon père et à ma mère.
Alors, comme l'argent était déjà partagé, chacun vint à son tour déposer sa part sur une pierre. Pas un écu ne manqua aux cinq cents écus.
Pendant ce temps, je me sentais revivre aux bras de mon père et de ma mère.
—Maintenant, allez, dit-il aux bandits.
Les bandits obéirent et rentrèrent dans le bois jusqu'au dernier.
—Lorenza Feliciani, dit alors l'étranger en me couvrant de son regard surhumain, continuez la route maintenant, vous êtes libre.
Mon père et ma mère remercièrent l'étranger qui me connaissait, et que nous ne connaissions pas. Puis ils remontèrent dans la voiture. Je les suivis comme à regret, car je ne sais quelle puissance étrange, irrésistible m'attirait vers mon sauveur.
Lui était resté immobile à la même place comme pour continuer de nous protéger.
Je le regardai tant que je pus le voir, et ce ne fut que lorsque je l'eus perdu de vue tout à fait, que l'oppression qui serrait ma poitrine disparut.
—Mais quel était donc cet homme extraordinaire? demanda la princesse, émue de la simplicité de ce récit.
—Daignez encore m'écouter, madame, dit Lorenza. Hélas! tout n'est pas fini!
—J'écoute, dit Madame Louise.
La jeune femme continua.

(La suite à lundi.)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 25 septembre 1846.

COTON.—Arrivé depuis le 18 courant, de Louisiane et Mississipi 2619 balles, Tennessee et North Alabama 68, Mobile, 56; ensemble 2833 balles. Expédié dans le même laps de tems, pour Honolulu, (îles Sandwich) 1129 balles; New York 323, Philadelphie 100; ensemble 1552 balles; ce qui occasionne un accroissement dans le stock de 1281 balles, laissant un en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 8343 balles.

ETAT DU COTON.

1846 Septembre 1er. Stock en mains......		6,549
Arrivé cette semaine......	2,033	
Arrivé antérieurement......	4,103	7,036
		13,585
Expédié cette semaine......	1,552	
Expédié antérieurement......	3,690	5,242
		8,343

Depuis notre dernière revue, le marché au coton n'a acquis aucune activité, et les ventes de la semaine se sont élevées seulement à 200 balles, le prix étant un peu en [illegible] de la nouvelle récolte. Les arrivages sont encore très faibles, nous à cause du peu de transactions le stock s'augmente graduellement et les détenteurs sont en conséquence plus disposés à réaliser. Les nouvelles du Cambria nous sont dues maintenant et sont attendues avec impatience.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur......	6 ¼ @ —
Ordinaire......	6 ½ @ —
Middling......	7 ¼ @ 7 ½
Good Middling......	7 ¾ @ —
Middling Fair......	7 — @ 8 ¼
Fair......	8 ¾ @ 8 ½
Fully Fair......	8 — @ 9 ¼
Good Fair......	9 — @ 9 ½
Good and Fine......	— @ —

Tennessee et North Alabama.
Average lot.

Good......	00 @ 00
Common......	00 @ 00
Extrêmes prices......	00 @ 00

TABAC.—Les transactions ont été très limitées, elles vont à environ 300 boucauts, [illegible]. Notons [illegible] 1½ à 2 ordinaire à 2 ½ bon 3 ½ à 3 ¾, beau 4 ½ à 4 ¾ de choix 5 ¼ à [illegible] 1 ½ à 1 ¾ 10c 3 ⅛.

ETAT DU TABAC.

1846 Septembre 1er.—Stock en mains		17,046
Arrivé cette semaine	577	
Arrivé antérieurement	911	1,116
		18,162
Expédié cette semaine	2,396	
Expédié antérieurement	3,155	5,551
		12,611

Arrivé depuis le courant 171 boucauts. Expédié dans le même laps de tems pour Londres 70, [illegible] 325, Anvers 301, Livourne 800, La Gènes 1541, New York 187, ensemble 2396 boucauts. Stock en magasin de dépôt et à bord de navires 12 611 boucauts.

SUCRE.—[illegible]

MÉLASSE.—[illegible]

FARINE.—[illegible]

GRAINS.—[illegible]

PRODUITS DE L'OUEST.—Porc, 500 barils [illegible] $12 à $12.50 [illegible] $9.50 [illegible].

WHISKEY.—Les ventes se sont élevées à 700 barils depuis notre dernière revue, principalement à 18c par gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—La demande [illegible].

CHANGE.—[illegible] Francs 5f 30 a 5f 32 ½. New York à 60 jours 1 ¼ a 1 ½ pour cent d'esc. A vue [illegible].

FRETS.—Il ne se fait presque rien. Nous cotons [illegible] ainsi qu'il suit:

FRETS.

Coton	Pour Liverpool	[illegible]
do	Pour Havre	[illegible]
do	Pour New York	[illegible]
do	Pour Boston	[illegible]
Tabac	Pour Liverpool	[illegible]
do	Pour Londres	42 6d
do	Pour Havre	45 6d
do	Pour Havre	10 a —
do	Pour Havre	00 a —
do	Pour New York	$1.50 a $5 00 par bct
do	Pour Boston	$4.50 a $6.00
do	Pour Philadelphie	$7.00 a 00.00
Sucre	Pour Marseille	Point d'embarquement
do	Pour le Nord	$4.25 a 0.00 par bct
Barils	Pour New York	$1.00 a 0.00 par bct
do	Pour Boston	$1.00 a 0.00 par bct
Porc	Pour New York	65 a 70c par baril
do	Pour Boston	60c par baril
Farine	Pour New-York	55 a 60c par baril
do	Pour Boston	55 a 60c par baril
do	Pour l'Angleterre	4s a 5s par baril
Plomb	Pour New-York	$3 00 a 3.50 par ton
do	Pour Boston	$3 00 a 3.50 par ton
Chanvre	Pour New-York	$5 00 a 5.50 par ton
do	Pour Boston	$5 00 a 5.50 par ton

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Barque Algoma, Spalding, Bordeaux, — Bridge & Bro.
Barque [illegible], Balch, Londres, — J. P. Whitney & co.
Goel. Wacamaw, Bullen, Apalachicola, — capitaine.
Goel. Laura Atonia, Steel et Campeche, — J. W. Zacharie & co.
Goel. Laura [illegible], Weems, Baritu, — Lallard, Mottley & co.
Sloop Laura Ann, Milgan, Pensacola, — capitaine.

ARRIVÉS.

Navire Allegheny, Shankland, de Philadelphie.
Navire Alfred, Myers, du Havre.
Navire Clyde, Smith, de Liverpool.
Navire St Mary, Foster, de New York.
Steamers Palestine, Wareham, de Cincinnati.
Sam Dale, Yoe, du lac Providence.
Pride of the West, Cheathem, de St Louis.
Laclede, Randolph, de St Louis.
Warrior, Taft, de Mobile.
Gen Taylor, Newcomb, de Louisville.
Cora, Kimball, de Bayou Sara.
Magnolia, Thompson, de Vicksburg.

EN RIVIÈRE—MONTANT.
Navire St Louis, Marks, de Philadelphie.
Trois navires et un brick, noms inconnus.

Décédée à Langres, département de Haute Marne, (France) le 6 juillet dernier, Madame veuve FRANÇOIS LAYET, ancienne habitante de cette ville, âgée de 78 ans.

JARDIN DE CARROLLTON.
BAL DE SOCIÉTÉ.
Le BAL qui devait avoir lieu CE SOIR, est renvoyé sine die. 26 sept—1

☞ Le navire Français Arthémise, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la Maison-Rouge. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en Douane, et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée dans les cinq jours de cette date, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins publics, à leurs frais et risques.
AUGUSTE MOLIER, No. 90, rue St-Louis.
25 sept

☞ Ni le capitaine, ni le consignataire du navire français ARTHÉMISE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
AUGUSTE MOLIER, No. 90, rue St-Louis.
25 sept

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 25 septembre 1846.
☞ Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 25 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 48 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 28 sept. 1846.
Les pains au second de qualité ou de trois pour 10 cents devront peser vingt cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 60 onces.
A. D. CROSSMAN, Maire.
26 sept

BRETELLES GOMME—200 douzaines bretelles gomme, genre nouveau, reçues par l'Orléans du New-York, à vendre à bas prix par
LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.
26 sept

CHEMISES TOILE—50 douzaines chemises toile, dernières modes, à petits plis, à la française, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.
26 sept

MOUCHOIRS BATISTE—35 douzaines mouchoirs de batiste pour homme, à vendre à très bon marché par
LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.
26 sept

CHEMISES devants Toile—350 douz. chemises devants toile reçues dernièrement, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.
26 sept

CHEMISES et Caleçons en soie—50 douz. chemises et caleçons en soie, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.
26 sept

CHAUSSETTES Anglo—150 douz. chaussettes Anglo la reçue par l'Orléans, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.
26 sept

EN débarquement du navire Arthémise, de Bordeaux, et à vendre par le consignataire:
300 barriques vin rouge;
[illegible]
[illegible]

[illegible]

MARCHANDISES NOUVELLES.
REÇU récemment par C. M. SIMPSON, No. 23, rue de Chartres, les Marchandises fraîches et après désignées, les dernières importations et des plus nouveaux goûts:
Cachemires de Paris, extra-riches;
Mousselines de laine, dito;
Cachemires dorés, pour moyens;
Splendides calicots, de Paris;
Cachemires riches, fourrures écossais;
Cinq caisses calicots américains; shalls soie riches; cravattes dito; une caisse [illegible] en mousseline; cotons dommages à prix, en couleur, pour rideaux; mousseline fine, à carreaux et carreaux, pour mantelets; canevas pour dames; gants chevreau de première qualité.
Aussi—Pour être à très-bas prix:—Un envoi de barèges riches, romaines fraîches; un envoi de toile d'Irlande, véritable; ainsi qu'un assortiment de marchandises de fonds, convenables pour les familles et l'usage des habitants.
21 sept

A VENDRE par le consignataire, en débarquement du navire l'Arthémise, venant de Bordeaux:
50 barriques vin St. Julien,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
150 caisses cerises à l'eau de vie,
50 do prunes do do
25 do absinthe.
S. OUDOUYT, 13 Toulouse.
20 sept

ACADÉMIE DE DANSE.
Mr. Lavenant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à ses nombreuses élèves et au public en général, qu'il a rouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.
La supériorité de sa méthode et les connaissances reconnues dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.
Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSE, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir: les lundi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à midi; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci-dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.
Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront faire prendre les leçons à leur domicile; les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.
Étant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENANT reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes adoptées dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant franchement décoré est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.
A. LAVENANT, Rue de Chartres, No. 116.
26 sept—3m

A VENDRE—Une négresse de 23 ans, cuisinière et bon blanchisseuse et repasseuse, parfaitement garantie contre tous les vices, sujet fidèle — maladies, comptant.
Aussi—Une maison située à une bonne encoignure du faubourg l'Eglise, couverte en ardoises, contenant 6 appartements dont un [illegible] et cuisine, cour carrelée, cuisine à étage en briques, eau de citerne, etc.
Cette maison est pouvant louer $32 par mois. On la vendra pour une partie comptant et l'autre à crédit.
Pour plus amples détails, s'adresser à
P. F. DE GOURNAY, 17, Passage de la Bourse.
26 sept—6

QUATRIÈME LIVRAISON DE MARTIN, L'ENFANT TROUVÉ.
Par E. SUE.
LA 4me livraison de cet ouvrage est en vente chez
VOR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres.
25 sept

AVIS—Les soussignés commissaires nommés par le Gouverneur en vertu de la justice de l'Etat de la Louisiane pour distribuer les fonds provenant du don fait par feu Stephen Henderson, en faveur des pauvres de la paroisse d'Orléans, donnent avis par le présent, qu'ils sont entrés en fonction. Toutes les personnes qui sont dans le besoin sont invitées à exposer leur situation aux dits commissaires afin qu'on puisse venir à leur secours, suivant les intentions exprimées dans le testament de M. Henderson. Les applications devront être faites à l'un des commissaires, et accompagnées d'un certificat écrit du caractère et de la position du pétitionnaire.
Nlle-Orléans, 23 septembre 1846
W. A. ELMORE
D. PRIEUR } commissaires
J. A. MAYBIN
25 septembre

CHAS. A. HARRIERE.
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres.
Nouvelle-Orléans.
[illegible]
25 sept

Nègres à vendre.
QUATRE beaux [illegible] de nègres de [illegible] DEUX NÈGRES [illegible] de [illegible] ans, ainsi que deux mulâtres. Aussi un choix de soixante nègres parmi [illegible] S'adresser à
H. F. SLATER, 26 Esplanade.
N. B.—[illegible]
21 sept

Nouveautés pour l'Automne et l'Hiver.
EN débarquement [illegible] Havre et à vendre par les soussignés [illegible] ou à crédit:
[illegible]
DUFOUR, DE LAND & Co, 25 Chartres.
23 sept

AVIS AUX CORDONNIERS.
LE soussigné offre à vendre à bas prix, les articles suivants:
Peaux de [illegible]
[illegible]
D. H. MACARTY, [illegible]
25 sept

A LOUER.
DEUX Maisons en briques à trois étages, dans la rue Dauphine entre Burgundy et Conti, chacune ayant tous les aménagements convenables pour une famille nombreuse et respectable. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain, quand les maisons seront peintes, blanchies et mises en bon ordre.
Egalement—Une Maison basse sur le chemin du Bayou, tout près de la rue des Remparts; et une autre dans la rue du Quartier, près de la rue Bourgogne. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 26, rue Toulouse.
14 sept—6

AMANDES—50 caisses amandes sans coques, en débarquement du navire Orleans, de New-York, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.
23 sept

BLANC DE BALEINE—100 caisses New Bedford, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier
23 sept

THÉ—100 colis en boîtes de six, douze et treize livres, thé souchong, young hyson, etc., à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier
23 sept

MAQUEREAUX—No. 3 et grands, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
23 sept

CAFÉ—250 sacs Java, vieux gouvernement, bonne qualité, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
23 sept

SUCRE raffiné de Boston—600 colis, sucre en pains, en morceaux et en poudre, en magasin, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
23 sept

CLOUS—500 barils de [illegible] No. 1, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
23 sept

SACS EN PITRE—10,000 balles de deux boisseaux, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
23 sept

CAFÉ de Rio—3,500 sacs fin vert, en sacs doubles et simples, à vendre par
J. W. STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette
23 sept

FOIN—250 balles, foin de l'Est, à vendre par
J. W. STANTON & Co, Enc. Magasins & Lafayette
23 sept

MARCHANDISES FRANÇAISES.
En débarquement du navire Rubicon, du Havre
L. H. RICHARD, No. 23, rue de Chartres, reçoit par le navire Rubicon, venant du Havre, les nouveautés suivantes, qu'il offre à vendre en gros seulement et à des prix modérés:
8 caisses cachemires fortes, nouveau genre
10 do mousseline de laine et cachemires d'Ecosse,
1 do soieries mousselines et Pekin satiné,
200 pièces rubans pour chapeaux, nouvelles dispositions,
3 caisses indiennes pour rideaux, unies et damassées,
3 do velours et Pekin soie et laine, et foulards;
1 do indiennes rouges pour robes d'enfants,
1 do barèges pyramidales,
1 do idées mixes unies,
2 do cachemire pour pantalons, unis et façonnés;
1 do drap noir Sedan;
1 do étoffe algérienne;
1 do indiennes françaises,
1 do mousselines nouvelles;
1 do parapluies de soie
1 do [illegible] et objets pour modistes;
1 do dentelles pour doublures;
1 do bas de soie et bas de fil d'Ecosse;
1 do gants de Jouvin et gants d'Alexandre;
1 do plumes de soie et de filet;
1 do chaussettes coton.
L. H. RICHARD, 23, rue de la Douane, au premier étage.
22 sept

EN débarquement du navire EDWARD BOUSTEAD, venant de [illegible], coton à coudre, 3 cordes, de la marque l'Urquhart, convenable aux marchés de la Nouvelle-Orléans et du Mexique, à vendre par
DUNCAN KENNEDY, 33, rue Toulouse.
22 sept

ON A BESOIN d'une domestique d'une famille peu nombreuse, d'une NÉGRESSE sachant faire un peu de cuisine, blanchir et repasser. On demande un bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille. 25 sept—1

TRÉSOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale du mou de veau.
Cette pâte adoucissante promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; et pour tout dire c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections algueuses, chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen et jujube.
On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. [illegible]

DÉPÔT DES VÉRITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 206, Nlle. Orléans.
[illegible] L. A. GUILLERAIN, Agent.

Succession de C. V. A. J. Belot.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Avis est par le présent donné [illegible]

[illegible]

Le Remède Magique de Dalley, d'après la recette primitive, et le seul véritable.
LA MERVEILLE DU SIÈCLE.
Ce remède a plus de pouvoir et exerce une plus grande influence, sur les maladies qu'aucun autre connu. Il maîtrise les douleurs, les brûlures, les plaies et les inflammations. Les médecins et les familles ne peuvent se dispenser de ce remède. La douleur résultant des plus graves brûlures, est calmée instantanément et guérie sans laisser de traces. C'est aussi un remède souverain, pour guérir les maladies suivantes:
Rhumatismes, inflammations, hémorrhoïdes, maux d'yeux, faiblesses des reins, plaies négligées, rhumes, indigestion, produits par la fièvre, maladies de poitrine, en un mot tous les les maladies dont on peut être affligé. La célébrité de ce remède lui ayant mérité d'exciter la convoitise de certaines gens, sans aveu, qui cherchent toujours à contrefaire les véritables médicaments.
☞ Chaque pot de notre remède porte la signature écrite du propriétaire, H. Dalley, sur l'enveloppe. Il n'y a que ceux là, de véritables, et les autres sont des remèdes falsifiés.
En vente à l'Entrepôt du Sud de Dally, 151, rue Chartres. 7 sept—1m

☞ ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 59, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Poudre pour la fièvre algue, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix, Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Onguent de Hays, pour les hémorrhoïdes, remède contre la coqueluche, pommade de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grilles, Baume de Heartwood, le meilleur remède pour ce [illegible] conservation, etc. 17 juin

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Nlle Orléans, ce 25 sept. 1846.
MESSIEURS les Membres qui composent la cinquième Compagnie du corps d'Artillerie, se réuniront mardi, le 29 courant, à la salle de M. Guerrero, à l'encoignure des rues Champs Elysées et Grands-Hommes, pour procéder à l'élection d'un capitaine, qui prendra le commandement de la susdite compagnie.
Le scrutin sera ouvert depuis 6 heures jusqu'à 9 heures du soir.
L'élection sera présidée par le major du Bataillon. Les vérificateurs seront Messieurs J. M. Maurens et A. Morel, et M. J. P. Noguès, secrétaire.
Par ordre du major.
26 sept — F. SAUTON, adj. major

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Nouvelle-Orléans, ce 23 septembre 1846.
MESSIEURS les membres, qui composent la quatrième Compagnie du corps d'Artillerie se réuniront dimanche prochain, le 27 courant, à l'Arsenal, pour procéder à l'élection du capitaine qui prendra le commandement de la dite compagnie.
Le scrutin sera ouvert de six heures à [illegible].
L'élection sera présidée par le major du Bataillon. Les vérificateurs seront MM. [illegible] et Arnaud Dupré, et le secrétaire M. J. Chabert.
Par ordre du major.
24 sep — F. SAUTON, Adjudant Major

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Première Compagnie.
UNE élection d'un premier lieutenant senior, d'un premier lieutenant junior et d'un second lieutenant pour ladite compagnie, aura lieu samedi soir, vingt-six courant, à l'Arsenal.
Le scrutin sera ouvert de six heures à huit heures du soir.
L'élection sera présidée par le capitaine M. Gravier. MM. J. Lopez et A. Aguste, seront vérificateurs, et A. Demeyis secrétaire.
Par ordre du major.
25 sep — F. SAUTON, Adj. Major

RESTAURANT A VENDRE.
A VENDRE un restaurant bien achalandé, situé rue St Philippe, entre Chartres et Levée.
S'adresser pour les conditions, sur les lieux, à
J. MERIC
21 sept—6

BILLARD—Pari de $500.
UN amateur de cette ville propose de parier $500 aux conditions suivantes:
Il jouera pendant **soixante heures** presque toujours de neuf tems, en séances dont le nombre sera convenu, et ne fera que le **spotted ball** dans une seule et même blouse. Parmi ces séances, qu'il aura faites durant le temps fixé, il chargera les [illegible] au pédoncule, et ces deux fois devront donner au total de **six mille points**, ou, en d'autres termes, la **deux mille billes.**
S'adresser au bureau de l'Abeille. 21 sept—5

QUATRIÈME LIVRAISON DES MÉMOIRES D'UN MÉDECIN.
LA 4me livraison de cet ouvrage est en vente chez
VOR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres.
5 sept

Assurances contre les risques de mer, de rivière et du feu.
LES soussignés agents de la PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et ceux des Compagnies d'Assurances Protectrices et Etna d'Hartford, Connecticut, recevront des assurances contre les risques de mer, de rivière et de feu, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes, que peuvent éprouver les compagnies des soussignés sur les risques pris par leurs agences seront réglées ici [illegible] selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en traites tirées sur les banques de la Nouvelle Orléans.
☞ *Le bureau est au No. 47, rue du Camp.*
W. R. FOSDICK.
G. C. LAWRASON, Agents.
11 sept—1an

LE soussigné a disposé de son magasin d'habillements à la rue Camp, entre les rues Canal et Vieille Levée, en faveur de M. CHARLES PENOT, qu'il supplie d'en sélectionner le patronage de ses anciens habitués.
16 sep — JOHN BELLOW Jr.

LE soussigné a établi son magasin au No. 31, Nouvelle Levée, en face celles des Magasins [illegible], où il y a à vendre les articles suivants:
Casquettes par grosse ou par caisse;
Souliers do do;
Cotonnade do do;
[illegible] par grosse ou par balle;
50 douzaines chemises en flanelle bleue;
30 do chemises plein coton;
10 do chemises à grandes raies;
300 paires pantalons en satinet bleu;
300 do do en laine verte;
500 do pantalons communs;
Paletots en satinet, plein en Tweeds, plein en drap, sur tous ces entrelacements, plein en Flushing, plein en lashing, etc.
Casquettes en fourrures, par caisse ou douzaine.
[illegible]
Chapeaux de divers genres, par caisse.
16 sept — JNO BELLOW Jr.

INDUSTRIE COLONIALE.
JOHN A. LEON, Ingénieur Civil.
Office, 31, Fenchurch Street, London.
CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la fabrication et le raffinage des sucres, spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à très basse température et dans le vide. 9 sept—1m

TOILE A DRAPS, ÉCRUE—100 balles toile à draps, écru, de qualités assorties venant d'être reçues et à vendre à bas prix, par
NORTH & BROTHERS, Enc. Magasins et Commune
9 sept

MARCHANDISES FRANÇAISES.
EN débarquement du navire Rubicon et à vendre par la soussignée:
Cotonnades tissu élastique, fleur des champs et mi-rotonde unies; Gilets pour rideaux, couleur chamois, bleu et rouge, mignons haute nouveauté, mousseline laine pour enfants; madras français, cachemire mère et en chaussures, drap et chambre noir et bleu; peignades, cravates de Perse, savon &c. &c.
CHS. A. HARRIERE, 20, Chartres.
25 sept

A LOUER à dater du premier octobre, un grand magasin d'entrepôt situé rue Victoire, près du railroad. S'adresser à
WYLIE & EGANA, 32 Bienville
23 sep

A VENDRE OU A LOUER—Une maison en briques à 2 étages et contenant huit appartements, sur la rue Robertson, entre les rues Ste Anne et Dumaine, près le Vieux Bassin, avec une grande écurie, cuisine, jardin, etc., le tout sur un lot de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur.
Aussi—Une autre plus maison située rue Treme, entre les rues Conti et Bienville. Pour les conditions, s'adresser à
EDWARD BARNETT, 71, Conti
11 sep

A LOUER—Deux Magasins, situés rue du Canal, (Canal Street Row) près de la rue des Magasins, actuellement occupés par MM. Oakey & Hawkins et C. C. Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.
L. A. & W. BARBARIN, No. 38, Chartres.
8 sept

A LOUER—Pour le 1er octobre prochain—Cette Maison avantageusement située à l'encoignure des rues Champs Elysées et Decatur. Elle a été depuis fort longtemps occupée comme boulangerie, et offre la fortune de plusieurs personnes qui en ont été locataires. Les conditions seront des plus libérales. S'adresser à
P. LANATA, 9 et 10, rue Jefferson.
21 sept

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés agents de la FONDERIE de M. DAVID GRIFFEY de Cincinnati, sont prêts à contracter pour machines à vapeur et moulins à sucre et à forte, exécuter avec promptitude et sous tous autres ordres de ce genre. La supériorité et le fini des ouvrages de cet établissement et la libéralité de ces termes offrent de grands avantages aux personnes qui désireraient contracter.
AUGUSTIN & ARIBAUT, 26, Vieille Levée
10 sept—6m

HUILE DE GRAISSE—60 barils de graisse, reçus par le vapeur Pontine, à vendre par
HEBURN & TURPIN, 23 rue St Louis
23 sep

CIGARES—50,000 Cigares en débarquement du brick P. Soule, de la Havane, des marques suivantes: [illegible] Brown, major Bengold, Europa, Londres, [illegible], Cabanas, Alencon, E. Sue, Fanny Elsler, etc., à vendre par
J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée
23 sep

TABAC en Feuilles—12 balles pour capes et tripes, en débarquement du brick P. Soule, de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée.
23 sep

PLANCHES! PLANCHES!
500,000 Pieds de planches de pin d'un pouce, à planchayer et à doubler, et variées de différentes dimensions; 300,000 pieds de pin pour planchers. Toutes préparées; madriers et planches à doubler, et de notre usage par l'échantillon. Une partie de ces planches arrive en ce moment au Nouveau Bassin.
On entreprendra de faire scier sur la demande des constructeurs et des expéditeurs, avec promptitude, et à des prix modérés.
Les personnes qui auront besoin de planches feront bien de venir voir avant de faire ailleurs leurs achats.
C. D. BRADFORD, No. 8, Nouveau Bassin.
Le soussigné est agent de plusieurs grands moulins et se chargera de délivrer bois à la côte, à les ports étrangers, des planches toutes préparées. Il peut fournir des planches de maison, des portes et des fenêtres; ce qui économise de grandes dépenses pour le transport des matériaux et le travail. 19 sept—3m

A VENDRE—Un magasin de comestibles au détail, ayant bonne clientèle. Il est situé à l'encoignure des rues Jackson et des Pharmaciens. On en disposera à l'amiable.
Aussi: une négresse de 20 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse. 19 sept—12

EN débarquement du navire H. W. Tyler, venant de Bordeaux:
18 barriques Vin rouge St. Estèphe Médoc;
25 do do Graves, Haut Sauterne;
25 do do Macon Médoc;
34 barils Vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par — L. TALANON, 80 rue St. Louis
10 sept

JAMBONS enveloppés—25 barriques Jambons enveloppés et au sucre, en débarquement et à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co, 26, Tchoupitoulas
11 sept

EAU-DE-VIE de Cognac—4 demi pipes eau de vie de Cognac, 1815; 9 do do do 1835, en débarquement, du navire H. W. Tyler et à vendre par
LEOPOLD JEANNET, 80 St Louis
10 sept

CIGARES de la Havane—150,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour cette diverses factures, par
HEBURN & TURPIN, No. 83, rue Royale.
23 mars

TRAITES à vue sur Boston, à vendre par
[illegible], ROCHEREAU & Co.